

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE CHATEAU VILLE VIEILLE

Compte rendu de la réunion des membres du bureau Du 17 mars 2016 à la Mairie de Château Ville-Vieille

L'An deux mille seize, le dix-sept la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, dûment convoqué le 29 février se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence d'**Alain PETINARAKIS**, Président

PRESENTS : PETINARAKIS ALAIN, MONNET OSCAR, SERRE EMILIE, RANDU FRANCK, ALLAIS ANDRE, MARTINET JEAN-FRANÇOIS, PASCAL JACKY

ABSENTS : ALLAIS ROLAND, HUMBERT GUILLAUME, PONCET JEAN-LOUIS (

SECRETAIRE DE SEANCE : MARTINET JEAN-FRANÇOIS

MEMBRES EN EXERCICES : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 0

Suffrages exprimés : 7

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte Administratif 2015
- Affectation des résultats de l'exercice 2015
- Approbation du Compte de Gestion 2015
- Vote du budget primitif 2016
- Demande de subvention pour l'amélioration pastorale
- Questions diverses

Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, le détail des dépenses effectuées et les bordereaux de titres de recettes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appèle ni observations ni réserve de sa part.**

Approbation du compte administratif 2015

Les membres du bureau, réuni sous la présidence de **Alain PETINARAKIS** examine le compte administratif du budget de l'Association Foncière et Pastorale qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat ou solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Fonctionnement	12 724.26	14 776.74	002 25 524.98	27 577.46
Investissement	0.00	0.00	001 12 288.89	12 288.89
Dont 1064		0.00		
Dont 1068				
TOTAL DU BUDGET	12 724.26	14 776.74	37 813.87	39 866.35

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	27 577.46	
Investissement	0.00	0.00	0.00	12 288.89	
TOTAL DU BUDGET	0.00	0.00	0.00	39 866.35	

Hors de la présence de Monsieur Alain PETINARAKIS, Président, les membres du bureau, à l'unanimité approuve le compte administratif 2015 du budget

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Les résultats de cet exercice laissent apparaître pour le Budget de l'Association Foncière et Pastorale :

- un excédent de fonctionnement de **27 577.46 €**
- un excédent d'investissement de **12 288.89 €**

Monsieur le Président demande au Conseil des Syndics de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Président et après avoir délibéré, le Conseil des Syndics décide à l'unanimité :

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit **27 577.46 €** est affecté **au compte 002** de la section de fonctionnement en recettes de l'exercice 2015

Vote du Budget Primitif 2016

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel se rapporte,

Monsieur le Président expose le contenu du budget.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

- Sections	- Total Dépenses	- Total Recettes
Investissement	15 795 €	15 795 €
Fonctionnement	42 257 €	42 257 €
Totaux cumulés	58 052 €	58 052 €

Demande de subvention pour l'amélioration pastorale

Monsieur le Président informe les Membres du Bureau de l'Association Foncière Pastorale de Château Ville-Vieille de l'état d'avancement du dossier concernant l'amélioration pastorale.

Ce dossier composé en trois parties comprend la stabilisation de la cabane de Péas Haut, le captage d'une source pour alimenter en eau sanitaire la cabane de Péas Haut et la mise en place d'abreuvoirs sur le plateau de la Mendette.

Le montant total du projet s'élève à 39 453 .60 Euros TTC

Il propose de présenter ce dossier dans le cadre du Programme de Développement Rural de la région Provence Alpes Côte d'Azur 2014-2020 : Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour la pastoralisme : 7.6.2 du PDRR PACA

Après délibération, les Membres du Bureau de l'Association Foncière Pastorale de Château Ville-Vieille à l'unanimité

- **DECIDE** de présenter ce dossier dans le cadre de demande de subvention en faveur du pastoralisme.
- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

- Tous financeurs confondus	75%	29 590 .20 Euros
- Autofinancement	25 %	9 863. 40 Euros
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les actes et pièces.

Séance levée à 22 heures 30

Le Président
Alain PETINARAKIS

